



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Adoption du budget municipal 2026

Cookshire-Eaton, le 9 février 2026 — Le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton a adopté le budget municipal pour l'année 2026 lors de sa séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2026.

Le budget 2026, tel que présenté dans en **Annexe I** ci-dessous, prévoit une variation du taux de taxation, tout en visant à maintenir celui-ci à un niveau raisonnable pour les citoyens. Cette orientation est notamment rendue possible grâce à une restructuration des ressources financières et humaines (**Annexe II**), permettant une meilleure maîtrise des dépenses et une organisation plus efficiente. Le budget 2026 s'inscrit ainsi par une année budgétaire marquée d'une **optimisation des ressources municipales**, permettant des services de qualité tout en assurant une gestion financière responsable.

Le budget 2026 met également l'accent sur la modernisation **des parcs dans les espaces urbains** de la Ville, ainsi que sur une investigation des conduites d'**aqueduc** dans le secteur de Cookshire, afin d'améliorer la planification des interventions aux infrastructures.

Le budget tient compte de l'entrée en vigueur du **nouveau rôle d'évaluation foncière** pour 2026. La valeur totale du parc immobilier de la Ville passe de 732 652 100 \$ en 2025 à 1 023 903 900 \$ en 2026, soit une **augmentation de près de 40 %**, reflétant l'évolution du marché immobilier dans l'ensemble des catégories.

Dans ce contexte, les taux de taxation par 100 \$ d'évaluation ont été ajustés. Les catégories résidentielle, agricole et forestière passent de 0,7153 \$ en 2025 à 0,5229 \$ en 2026. Le taux industriel passe de 1,6047 \$ à 1,3495 \$, tandis que le taux non-résidentiel passe de 1,3796 \$ à 1,0356 \$. Le taux applicable aux terrains vagues desservis passe quant à lui de 1,4306 \$ à 1,5686 \$, afin de promouvoir le développement immobilier.

Catégorie	Taux 2025 moyen (par 100 \$)	Taux 2026 moyen (par 100 \$)
Résidentielle/ Agricole/ Forestière	0,7153	0,5229
Industriel	1,6047	1,3495
Non-résidentiel	1,3796	1,0356
Terrains vagues desservis	1,4306	1,5686

Les taxes de services pour leur part demeurent au même taux qu'en 2025. Pour une **maison moyenne évaluée à 337 620 \$** en 2026, le compte de taxes augmente ainsi au total de **45,13 \$** de 2025 à 2026, qu'elle ait ou non les services d'aqueduc et d'égout. Le montant passe de 3 046,50 \$ à 3 091,63 \$ pour une maison **avec services (+1,48 %)**, et de 2 527,50 \$ à 2 572,63 \$ pour une maison **sans services (+1,78 %)**.



Projections 2026

- **Infrastructures :** Plan directeur des parcs en milieux urbains (PAFIRSPA), aménagement d'avancées de trottoirs (PAFFSR) et entretien des infrastructures;
- **Ressources humaines :** Réorganisation de la structure administrative et des bureaux administratifs, plan de formations, révision de la politique et règlement régissant les modalités de traitement et les pouvoirs du personnel cadre;
- **Administration :** Divers travaux et logiciels permettant l'automatisation de diverses tâches, dont les permis en ligne, les inscriptions aux activités, les locations d'infrastructures, la rédaction d'appels d'offres et la gestion documentaire;
- **Flotte de véhicules :** Acquisition d'un camion 10 roues pour les Travaux publics, deux camions autopompes-citernes et un véhicule de services pour la décontamination et l'entraide à la Sécurité publique (Agglomération).

Par l'adoption de ce budget, la Ville de Cookshire-Eaton poursuit ses efforts d'amélioration continue des services à la population tout en assurant une gestion efficiente et durable des finances municipales.

La direction générale et la mairie

ANNEXE I – BUDGET 2026

REVENUS	2025	2026
Taxes foncières générales	5 596 300 \$	5 770 100 \$
Taxes foncières Agglomération	1 249 600 \$	1 120 100 \$
Compensation Newport (Agglomération)	262 400 \$	283 302 \$
Taxes foncières de secteurs	126 300 \$	125 800 \$
Tarif Aqueduc	547 400 \$	548 200 \$
Tarif égout	473 000 \$	463 900 \$
Matière résiduelles	611 100 \$	610 700 \$
Compensations tenant lieu de taxes	526 900 \$	526 700 \$
Transferts	1 277 000 \$	1 335 600 \$
Services rendus	1 230 600 \$	1 223 750 \$
Imposition de droits	221 500 \$	240 450 \$
Intérêts	85 000 \$	95 000 \$
TOTAL REVENUS	12 207 100 \$	12 343 602 \$
CHARGES		
Administration générale	1 750 800 \$	1 558 838 \$
Sécurité publique		
Police	864 500 \$	896 613 \$
Incendie (Agglomération)	1 219 000 \$	1 207 500 \$
Civile	173 500 \$	165 300 \$
Transport	3 218 700 \$	3 576 872 \$
Hygiène du milieu		
Eau potable	482 400 \$	419 200 \$
Eaux usées et égout	320 300 \$	344 700 \$
Matière résiduelles et collectes sélectives	684 200 \$	706 760 \$
Aménagement urbanisme	392 600 \$	375 932 \$
Promotion et développement économique	173 500 \$	121 415 \$
Loisirs et culture	1 230 800 \$	1 207 690 \$
Frais de financement (Ville)	395 300 \$	424 332 \$
Frais de financement (Agglomération)	59 900 \$	55 350 \$
TOTAL CHARGES	10 965 500 \$	11 060 502 \$
Résultats avant conciliation à des fins fiscales	1 241 600 \$	1 283 100 \$
Déduction : Remboursement de la dette à long terme (ville)	885 900 \$	987 600 \$
Déduction : Remboursement de la dette à long terme (Agglomération)	101 800 \$	116 200 \$
Déduction : Remboursement au fonds de roulement (ville)	56 800 \$	41 950 \$
Déduction : Remboursement au fonds de roulement (agglomération)	4 600 \$	4 600 \$
Déduction : Activités d'investissement	267 500 \$	278 250 \$
Addition : Appropriation d'excédent de fonctionnement non-affecté	75 000 \$	145 500 \$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	1 241 600 \$	1 283 100 \$
RÉSULTAT NET	- \$	- \$



ANNEXE II – STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La réorganisation adoptée le 12 janvier dernier permet de réviser les fonctions administratives afin de rassembler l'équipe municipale, alléger les processus ainsi que le fardeau fiscal des citoyens.

L'organigramme 2026 et celui précédent sont disponibles au bas de la rubrique « Nous joindre » du site Web de la Ville : « <https://cookshire-eaton.qc.ca/nous-joindre/> ».

Faits saillants :

- Revue hiérarchique de la structure organisationnelle;
- Abolition de 3 postes cadres et 1 poste syndiqué;
- Modulation de 4 postes cadres et de 7 postes syndiqués;
- Analyse des horaires et besoins en ressources humaines aux Travaux publics;
- Implantation de logiciels de traitement administratif et de processus de contrôle budgétaire.